

## COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES DE NORMANDIE Antenne Ouest Cotentin

# COMMISSION COQUILLAGES VENDREDI 16 NOVEMBRE 2017 A 15 H 00 Salle Christian Gautier Halle à Marée de Granville

#### Présents:

Raphaël CHAYLA, Christophe CATHERINE, Pascal DELACOUR, Yann GROSSE, Guy MONTREUIL, Gilles MUZARD, Manuel EVRARD – OPN

Ghislane HERVIEU Antenne OC du CRPM Normandie

Absentes excusées: Mmes Célia D'HERVE - DML 50, Laurence HEGRON-MACE - SMEL,

Catherine PAUL - CRPM Normandie

## Praires/amandes et CSJ : Calendrier de décembre (jours et quotas de pêche)

#### → PRAIRES :

JOURS DE PECHE	QUOTAS	
4 jours de pêche à compter	Quota identique pour tous	400 kg
du lundi 3/12	les navires	
Pêche du Dimanche 16 au	Navires de 0 à 20 tonneaux	450 kg
Samedi 22/12 et du 26 au	Navires de 20 à 25 tonneaux	500 kg
29/12	Navires de 25 à 30 tonneaux	550 kg
	Navires de plus de 30	600 kg
	tonneaux	

### → AMANDES :

Une journée de pêche en plus pour le samedi 15 décembre, les autres jours sont identiques à ceux des praires.

#### $\rightarrow$ CSJ :

Mêmes jours de pêche que les Praires.

En conclusion : cela représente 5 jours de pêche en moins par rapport à 2017, tant sur les praires/amandes que sur les CSJ.

## - Organisation de la pêche des praires à partir de janvier 2019

Reconduction des quotas à 400 kg par navire à compter du 2 janvier, 2 jours de pêche (mercredi 2 et jeudi 3/01), puis 3 jours de pêche jusqu'à la fermeture fin avril.

#### Révision du contingent de licences CSJ Praires et Bivalves pour le CRP Bretagne

Les membres de la commission renouvellent leurs précédentes demandes sur la révision du contingent de licences attribué au CRPM Bretagne. Dès qu'une licence n'est pas renouvelée, celle-ci doit être supprimée pour ramener le contingent à hauteur de l'existant délivré par les CDPM bretons (17 pour le CDPM 35 et 1 pour le CDPM 22).

La suppression du contingent de licences prévu pour les navires ayant les arts dormants sur leur licence communautaire est adopté à l'unanimité.



# COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES DE NORMANDIE Antenne Ouest Cotentin

 Coquilles Saint-Jacques : organisation de la pêche dans la zone d'ensemencement (ouverture, quotas, nombre de jours de mer), point sur les pêches expérimentales de juillet et septembre

Ce sujet sera revu à l'occasion d'une prochaine réunion de commission en janvier. Les pêcheurs ont cependant acté une ouverture en mars plutôt qu'en février.

Mme HEGRON-MACE n'ayant pu se rendre disponible pour cette réunion, une présentation sur les semis et les pêches expérimentales sera faite à l'issue de la réunion de janvier. Tous les titulaires de la licence CSJ OC seront invités à y participer.

Cependant à l'issue d'un échange téléphonique avec Mme HEGRON-MACE, dans le cadre du suivi des débarquements sous la halle à marée de Granville, des CSJ de semis pêchées dans la zone de la Corbière ont été adressées à l'Université de Brest (le 9/02/2018) et l'Université de Brest a validé qu'il s'agissait bien de CSJ de semis. Par contre il n'est pas possible de préciser si ces CSJ proviennent de semis réalisés à Granville ou à Saint-Malo.

 Pêche des bivalves : proposition de fixer une date d'ouverture et de fermeture pour la pêche des vénus.

Pour la prochaine campagne de pêche des vénus, la délibération d'exploitation sera modifiée comme suit :

- → BAISSE DU QUOTA : 2 T 500 par navire du lundi au vendredi avec un maximum de 10 T/ semaine
- → DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE : du lundi 13 mai au vendredi 26 juillet 2019
- Questions diverses.
- → Opportunité de diminuer les heures de pêche à la CSJ : Cette proposition émanait d'un pêcheur mais les membres de la commission n'ont pas souhaité pour l'instant diminuer les heures de pêche. Cependant ils ont tenu à souligner que les pêcheurs bretons ne respectaient pas les horaires définis. Il a également été évoqué d'examiner la faisabilité de ne pouvoir pêcher que sur une Région par 24 H (par exemple quand il y a pêche en Bretagne, il ne serait pas possible de pêcher sur l'Ouest Cotentin).
- → Marché de Noël : Une demande de reconduire la vente sur le quai à Granville comme en 2014 a été faite à l'antenne du CRPM. Une information sera adressée aux pêcheurs qui souhaitent recommencer l'expérience et les services du Conseil Départemental seront contactés. Les ventes pourraient avoir lieu les 21/22/23/24 décembre et 28/29/30 décembre.
- → Attribution de licences CSJ PRAIRES BIVALVES : La demande présentée par M. Stéphane TACHET pour l'acquisition d'une unité de 14.90 m basée à Granville à partir du mois de décembre a été acceptée pour les CSJ et les Praires. La licence Bivalves est refusée au titre de contingent atteint (M. TACHET a déposé à l'antenne OC, le compromis de vente du navire et la demande de licences)
- → Demande de licence CSJ HEO : 1 pêcheur de l'EC (navire LE KLEBER) n'a pas demandé le renouvellement de la licence HEO. Une invitation à la commission coquillages lui a été transmise et il n'était pas présent. Les membres de la commission acceptent la possibilité de



# COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES DE NORMANDIE Antenne Ouest Cotentin

renouveler cette licence sous réserve qu'il s'acquitte de la majoration de retard de 50 % prévue dans la délibération Cotisation du CRPM Normandie. Il est demandé d'inclure dans la réglementation que passé la date de demande de renouvellement de licences, une LRAR soit adressée à la personne concernée en lui donnant un délai de 30 j pour se mettre en conformité et qu'au-delà de ce délai, la licence ne sera pas renouvelée.

→ Baisse du prix de retrait de la CSJ MW : Manuel EVRARD souligne qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 mai, l'OPN a dû intervenir sur 25 % des CSJ de MW. La pêche à Granville est essentiellement orientée sur la noix blanche et il reconnaît une maladresse d'information sur ce sujet.

Guy MONTREUIL précise qu'en ce qui concerne les interventions, celles-ci sont essentiellement réalisées sur les CSJ pêchées à la Corbière. Il demande à Manuel de recenser les bateaux qui ont eu des interventions dans cette première moitié de l'année. Manuel EVRARD informe les pêcheurs que le dispositif d'aide au stockage de 0.20 € pour la congélation sera désormais pris en charge sur les fonds propres de l'OPN puisqu'il n'y a plus d'aides de la CE.

→ Problème de la double activité bulots/CSJ : Certains pêcheurs soulignent l'emprise des casiers à bulots dans des zones de travail à la CSJ sur une longue période. Si cette double activité ne leur pose pas de problèmes, ils demandent que les casiers soient déplacés dans des zones moins impactantes pour l'activité des arts traînants.

Plus aucun autre sujet n'étant abordé la réunion s'achève à 17 H 00.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION Guy MONTREUIL